

# **SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux le huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume AGATY, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, BOUCHARD Marc, ROCH Vincent, GIRARD Hervé, GUERIN Nicolas, LEVELEUX Léna, ZANA GONCALVES Gaëlle, BLANC Stéphanie, SEVE Sonia, BAGNE Damien

<u>EXCUSÉS</u>: JACQUESSON Corinne, a donné pouvoir à Marc BOUCHARD VEUILLET Stéphane

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Secrétaire de séance : Léna LEVELEUX

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022
- Délégations du conseil municipal au maire
- Délibération modificative du budget principal
- Création des postes d'agents recenseurs
- Classement des archives communales
- Point finances sur l'exercice en cours
- Projet aire de jeux
- Organisation des vœux du maire
- Informations diverses
- Questions diverses

Le conseil municipal désigne Madame Léna LEVELEUX secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 3 novembre 2022 : adopté à l'unanimité

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

## <u>Délibération 2022.34</u>: <u>Budget principal Délibération modificative n°2</u>

Vu le budget primitif du budget principal 2022,

Vu les dépenses engagées pour la réhabilitation de logements communaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer l'opération d'équipement 214 : Réhabilitation des logements du bâtiment mairie ;
- De procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation
	crédits	de crédits	crédits	de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031 - 204 Création cheminement doux	4 050.00 €			
D 2031 - 213 Eglise Peintures murales	6 600.00 €			
TOTAL D 20: immobilisations incorporelles	10 650.00 €			
D 2188 - 101 Acquisition matériel divers		100.00€		
D 2132 - 207 Logement bâtiment ex-poste		6 500.00 €		
D 2132 - 214 Réhab logements bâtiment mairie		4 050.00 €		
TOTAL D 21: immobilisations corporelles		10 650.00 €		
Total	10 650.00 €	10 650.00 €		

#### Délibération 2022.35 : création d'emplois d'agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- exécution d'un acte déterminé.
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création de deux postes d'agents recenseurs, pour la période allant de début janvier à mifévrier 2023;
- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter deux vacataires pour réaliser les opérations de recensement de la population 2023;
- DIT que les agents percevront une rémunération brute égale à 5.75 € par logement recensé. Les agents recenseurs recevront en outre 50 € brut pour chaque séance de formation.

<u>Point finances de l'exercice en cours</u> : Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes constatées à ce jour, tant en fonctionnement qu'en investissement.

## Délibération 2022.36 : Aménagement d'une aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une aire de jeux à destination des tous petits et jeunes enfants, afin de proposer aux familles et aux assistants maternels un espace sécurisé.

Il présente la proposition de la société TRANSALP étudiée par la commission bâtiments.

Cette aire de jeux comprendrait une structure avec balançoire, une cabane, un toboggan et un tourniquet. Le sol serait en dalles amortissantes recouvertes d'herbe. Elle serait implantée derrière le bâtiment mairie.

Le devis se monte à 30 596.61 € HT soit 36 715.93 € TTC.

Il est précisé que cette installation nécessitera une visite de sécurité après installation, puis chaque année.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de la société TRANSALP telle que décrite ci-dessus pour un montant de 30 596.61 € HT, soit 36 715.93 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

## Cérémonie des vœux du maire et de la municipalité :

Cette cérémonie aura lieu le dimanche 8 janvier 2023 à 10H30 à la salle polyvalente. Monsieur le Maire invite chacun à participer à ce premier rendez-vous avec la population. L'ensemble des conseillers municipaux est également convié à la préparation le samedi 7 janvier à 14H.

## Délibération 2022.37 : Classement des archives communales

Monsieur le Maire rappelle que les archives produites par les collectivités territoriales et leurs groupements sont des archives publiques (loi 2016-925 du 7 juillet 2016) dont la conservation relève de l'intérêt général. Les archives font partie du domaine public mobilier de la collectivité (Code général de la propriété des personnes publiques, art. L. 2112-1 et L. 3111-1) et elles sont imprescriptibles et inaliénables.

Le maire ou le président de l'intercommunalité est responsable au civil et au pénal du maintien de l'intégrité des archives de la collectivité.

Les archives de notre commune n'ont jamais fait l'objet d'un classement. Une toute petite partie des archives a fait l'objet d'un dépôt partiel aux Archives départementales de l'Ain, mais n'a pas été classée.

Afin d'optimiser la conservation et la consultation des archives communales, il convient d'envisager leur classement.

Monsieur le Maire présente le diagnostic établi par le service archives du Centre de Gestion de l'Ain à la suite de la visite d'une archiviste le 21 novembre 2022.

Il est proposé de procéder au classement (repérage, tri et inventaire, indexation et conditionnement, rédaction et saisie du répertoire) des archives communales en deux tranches :

- Archives contemporaines (postérieures à 1983) en 2024 : durée estimée 21 jours
- Archives anciennes et modernes en 2025 : durée estimée 16.5 jours.

Chaque tranche peut faire l'objet d'une subvention à hauteur de 45% par le Conseil Départemental de l'Ain. Il est en outre proposé le dépôt des archives antérieures à 1982, excepté les registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1982, les registres des délibérations du Conseil municipal postérieurs à la Seconde Guerre mondiale et les permis de construire et autorisations d'urbanisme antérieurs à 1982, aux Archives Départementales de l'Ain.

Le montant du devis établi par le CDG de l'Ain se décompose ainsi :

Tranche 1 : période prévisionnelle d'intervention 2024, montant 5250 € ;

Tranche 2 : période prévisionnelle d'intervention 2025, montant 4125 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de classement des archives communales du service archives du Centre de Gestion de l'Ain dans les conditions définies ci-dessus :

Tranche 1 : période prévisionnelle d'intervention 2024, montant 5250 € ;

Tranche 2 : période prévisionnelle d'intervention 2025, montant 4125 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention pour la sauvegarde des archives communales auprès du Conseil Départemental de l'Ain ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

#### Information diverses:

## Broyage des sapins de Noël:

Afin de simplifier l'organisation de cette opération il sera proposé aux habitants de déposer leur sapin de noël à partir du 4 janvier et au moins jusqu'au 14 janvier 2023 sur la plateforme du fleurissement. Les élus sont d'accord pour ne pas organiser de permanence.

#### <u>Protection sociale complémentaire</u>:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de l'Ain propose une consultation pour un contrat groupé de mutuelle santé et prévoyance à destination des agents de la commune. Cette consultation sera conduite au cours de l'année 2023, et une proposition de convention sera établie à la fin 2023 pour mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La commune a fait part au Centre de Gestion de son intention de participer à cette consultation. Une participation employeur est envisagée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la mutuelle santé.

<u>Matériel roulant</u> : le tracteur des services techniques doit faire l'objet d'une réparation conséquente.

<u>Cimetière</u>: Jean- Jacques BILLET et Marc BOUCHARD proposent de procéder à l'inventaire et la saisie des emplacements du cimetière. Cette opération sera menée début 2023.

<u>Une réunion des habitants engagés dans le dispositif voisins vigilants</u>, en lien avec la gendarmerie de Chatillon sur Chalaronne a eu lieu le 4 novembre. Le point a été fait sur les délits et cambriolages constatés dans la commune, en augmentation cette année.

<u>ADMR</u>: Monsieur le maire relate son entrevue avec les responsables de cette association sur notre secteur. 15 personnes sont aidées sur notre commune. L'association est à la recherche de nouveaux bénévoles.

Monsieur le Maire relate la visioconférence de Madame la Préfète de l'Ain sur les délestages électriques qui pourraient se produire au cours de l'hiver 2023, et les dispositifs à mettre en place par le maire.

La parole est donnée aux élus :

## Vincent ROCH:

SCOT Bresse Val de Saône : lors du comité syndical du 29 novembre 2022, la modification simplifiée du SCOT a été approuvée. Le schéma de cohérence territoriale est maintenant acté.

#### <u>Jean-Jacques BILLET</u>:

Les radiateurs des deux logements communaux, vétustes, sont commandés, de même qu'une porte d'entrée. Ces travaux permettront d'améliorer le confort de ces logements.

Travaux envisagées pour l'an prochain : réfection de la toiture des toilettes de l'école.

## <u>Dominique BEAUDET</u>:

Il présente les demandes d'urbanisme déposées depuis le 3 novembre 2022.

<u>Matériel roulant</u>: nous sommes toujours en attente du mini tracteur pour les services techniques.

<u>Lors de l'élagage des platanes</u> le long de la RD96 Route de Vonnas, la clôture du terrain sportif a été endommagée. L'entreprise responsable a été prévenue, et s'est engagée à réparer dès qu'elle aura pu s'approvisionner en matériau.

Les agents techniques ont commencé les travaux de rénovation du lavoir de Rétissinge.

<u>Une réunion de restitution de la première phase du diagnostic AC</u> a eu lieu le 8 décembre. Des eaux pluviales parasites dans le réseau assainissement collectif ont été constatées dans quelques secteurs, ce qui pose des problèmes de surcharge de la lagune en cas de grosse pluie. Les prochaines investigations permettront d'identifier les branchements non conformes.

#### <u>Christelle LEMONON</u>:

<u>La préparation du bulletin municipal</u> est en cours. La commission a retenu le devis de l'imprimeur Guinard, pour un montant de 1664.10 €.

<u>Elle relate la rencontre avec RécupàDéco et la directrice de l'école</u>. Plusieurs projets de décoration et aménagements de la cour sont à l'étude et sont à affiner (installation de bacs de jardinage, création de bancs, plantation d'un potager ...)

Bons de transports : pour 2023, 5 bénéficiaires ont été identifiés et recevront des bons d'une valeur totale de 90 €.

<u>Bibliothèque</u>: une présentation du schéma départemental de la lecture publique par la Direction de la Lecture Publique du département de l'Ain a eu lieu en novembre. Une nouvelle convention sera prochainement à signer entre le Conseil Départemental, les communes et éventuellement les associations pour continuer de bénéficier de la coopération avec la Bibliothèque Départementale de Prêt du CD de l'Ain. Cette convention nécessitera la mise en place de nouveaux équipements à la bibliothèque d'ici 2026.

Conseil communautaire le 21 novembre 2022 à Grièges. L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2022
- Compte-rendu des délégations d'attribution au Président et au Bureau depuis le 26 septembre 2022

## 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Conventions de portage foncier et de mise à disposition d'un tènement immobilier entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de communes sur la zone d'activités des Grands Varays 3 à VONNAS
- Convention de partenariat avec l'ADDEAR 01 pour le maintien et le développement d'une agriculture de proximité sur le territoire de la Veyle
- Avenant à la convention entre la Communauté de communes de la Veyle et la Chambre d'Agriculture sur la structuration d'une filière pour les productions issues de l'agriculture de conservation du sol
- Renouvellement de la convention relative aux aides aux entreprises avec la Région : reconduction du dispositif « Investir dans mon commerce en Veyle » et validation du règlement d'attribution d'aides
- Convention de partenariat pour la constitution d'une candidature LEADER commune du « Groupement d'Action Local départemental de l'Ain »
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SA Argan en vue d'exploiter un entrepôt logistique à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE ZA Veyle Nord

## 2. <u>SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES</u>

- Acceptation du reliquat de l'association ex gestionnaire de la micro-crèche à SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE « Les P'tites Pouss »
- Projets d'établissement du multi-accueil Croq'Pomme à GRIEGES et de la micro-crèche Croq'Cinelle à SAINT-CYR-SUR-MENTHON

#### 3. <u>TOURISME</u>

Vote des tarifs 2023 de la Base de loisirs

#### 4. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

- Modification du tableau des emplois
- Présentation du Rapport Social Unique
- Actualisation de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de l'Ain

## 5. AFFAIRES GENERALES

- Modification de représentations communales au sein de commissions communautaires
- Modification des délégations du Conseil communautaire au profit du Président
- Adhésion à l'EPTB Saône Doubs

## 6. FINANCES

- Décision Budgétaire Modificative
- Modification des attributions de compensation suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 mai 2022
- Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le Centre Sportif du Malivert
- Sollicitation d'un fonds de concours à la commune de CHAVEYRIAT pour le fonctionnement du multi-accueil pour l'année 2022
- Sollicitation d'un fonds de concours à la commune de SAINT-CYR-SUR-MENTHON pour le fonctionnement de la micro-crèche pour l'année 2022
- Attribution d'une subvention d'équipement à la SEMCODA pour la rénovation du multi-accueil à CHAVEYRIAT
- Attribution d'une subvention

## 7. **QUESTIONS DIVERSES**

Elle relate la commission Services aux publics et aux familles de la CC de la Veyle qui s'est tenue le 29 novembre 2022 à Mézériat.

<u>Téléthon</u>: 30 cyclistes et 93 marcheurs ont participé le samedi. 200 personnes avaient assisté au spectacle gratuit le vendredi soir à Mézériat. Dans l'ensemble, la collecte a été meilleure que l'an dernier.

#### <u>Prochaines manifestations</u>:

Assemblée générale de Biziat Endurance le 10 décembre Animations de Noël par l'Avenir RécupàDéco le 11 décembre Repas de noël de l'Age d'Or le 17 décembre Remise des cocardes de l'Amicale des Classes le 18 décembre

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H05

La secrétaire de séance, Mme Léna LEVELEUX Le Maire, Guillaume AGATY

M	AGATY	Guillaume	Présent	
Mme	LEMONON	Christelle	Présente	
M	BEAUDET	Dominique	Présent	
M	BILLET	Jean-Jacques	Présent	
M.	GUERIN	Nicolas	Présent	
M	BAGNE	Damien	Présent	
M	VEUILLET	Stéphane	Excusé	
Mme	ZANA GONCALVES	Gaëlle	Présente	
Mme	SEVE	Sonia	Présente	
Mme	BLANC	Stéphanie	Présente	
M	BOUCHARD	Marc	Présent	
M	GIRARD	Hervé	Présent	
M	ROCH	Vincent	Présent	
Mme	JACQUESSON	Corinne	Excusée, a donné pouvoir à Marc BOUCHARD	
Mme	LEVELEUX	Léna	Présente	